

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'Animation, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SIGNORET (délocalisée en raison du maintien des règles sanitaires en vigueur - COVID-19)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2022

PRESENTS : Mme C. GIANNORSI - M. S. MARGALEF – Mme L. RAMBAUD - M. J-C. PEINTRE
Mme F. REYNET - M. D. SERROR - Mme C. MATHÉ – M. P. CAPDEVIELLE - Mme C. SANCHEZ-FLORES – M. P. GRELLETY - Mme D. CHABAS – M. P. ABIVEN - Mme K. FORGERON
MM D. BRÉCHAND – F. VIDAL - Mmes L. HAMELIN - M. DAGUERRE - M. C. BOURNIGAL
Mme I. BERNARD.

PROCURATIONS : M. F. DELCROIX (donne procuration à Mme Christelle MATHE)
Mmes S. PETITJEAN (donne procuration à Mme I. BERNARD) - C. MORIZE (donne procuration à Mme Magali DAGUERRE) - M. D. JAFFRELOT (donne procuration à M. Christian BOURNIGAL)

EXCUSEES : Mmes L. CHAMBERLIN - A-M. PIRIOU

ABSENT: M. F. VEYRADIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine GIANNORSI

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie.

◆ Lecture des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités

Décision n° 01 du 17 janvier 2022

Convention de partenariat avec l'association « InfoDroits » – année 2022

Considérant que l'Association InfoDroits assure des permanences d'information juridique dans un but de faciliter l'accès au droit des citoyens, à la connaissance des textes et règlements leur permettant de mieux connaître leurs droits ou de mieux assumer leurs obligations,

Considérant qu'au regard de ces éléments, InfoDroits propose de renouveler ce partenariat sur l'année 2022,

Il est décidé de signer la convention avec l'association InfoDroits - 23 allée des tulipes à PESSAC pour l'année 2022, pour un montant total de 1 460 € correspondant à 11 permanences de 2 heures chacune + 30 € d'adhésion.

Décision n° 02 du 17 janvier 2022

Contrat trimestriel de maintenance informatique – site de la Mairie

Considérant qu'il est nécessaire de missionner une société spécialisée pour la maintenance et l'assistance informatique afin de pallier à d'éventuels soucis internes qui pourraient entraver le bon fonctionnement du système,

Considérant que la société NOVANTIC Solutions assure déjà cette prestation et que celle-ci donne satisfaction,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

Il est décidé de renouveler le contrat « Premium TPE » à compter du 1 janvier 2022 au 30 septembre 2022 pour un forfait horaire support et assistance utilisateurs de 23 heures pour cette période avec la SAS NOVANTIC SOLUTIONS –pour un montant de 4 518.00 € HT soit 5 421.60 € TTC.

Décision n° 03 du 18 janvier 2022

Maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux

Considérant que le contrat de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la Société DALKIA Sud-Ouest - 33100 TOULOUSE est arrivé à échéance,

Considérant que la société DALKIA a assuré cette prestation et que celle-ci a donné entière satisfaction,

Il est décidé de renouveler le contrat d'entretien pour la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour un montant annuel de 7 233.00 € HT concernant les bâtiments suivants :

- Mairie - Ecole primaire - Cinéma - Salle municipale (installations de chauffage au fuel),
- Centre culturel - Crèche - ALSH - Bureaux de Poste (installations chauffage au gaz),
- Maison de santé Pluridisciplinaire - Salle d'animation – Club de voile (Installations de type PAC).

Décision n° 04 du 18 janvier 2022

Convention partenariat Conseil Départemental de la Gironde - Camping "Les Ecureuils" - opération "objectif nage" 2022

Considérant que le Conseil Départemental de la Gironde a la responsabilité de l'organisation de l'opération "Objectif Nage" : actions autour de la thématique de l'apprentissage de la natation en raison du manque d'établissements aquatiques sur certains territoires girondins,

Il est décidé de signer une convention tripartite de partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde et le terrain de camping "Les Ecureuils" pour l'opération "Objectif Nage" - année 2022.

- pour la première période: du mercredi 6 juillet au samedi 9 juillet et reprise le lundi 11 juillet au samedi 16 juillet (9 séances au lieu de 10 sur cette période) horaires: 10h à-13h et 15h à 18h,

- pour la seconde période: du lundi 15 août au vendredi 19 août et reprise le lundi 22 août au vendredi 26 août - horaires: 10h à 13h et 15h à18h.

Décision n° 05 du 25 janvier 2022

Renouvellement - contrat de prestation - entretien cimetière

Considérant que l'entretien du cimetière a été réalisé par la société SARL BOULERIS en 2021,

Il est décidé de reconduire le contrat avec la société SARL BOULERIS pour l'entretien annuel du cimetière communal portant sur les tâches suivantes (nettoyage – désherbage - ratissage des allées et cheminements – tonte des gazons – tailles des rosiers et évacuation des déchets) pour un montant de 4 285.00 € HT, soit 5 142.00 € TTC pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. La facturation se fera mensuellement pour un montant de 357,08 € HT soit 428,50 € TTC.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

Décision n° 06 du 28 janvier 2022

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle municipale

Considérant la demande de l'Association Bibliothèque Hourtin – ABH, tendant à obtenir le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle municipale dans le bâtiment dénommé « salle publique »,

Il est décidé de signer la convention autorisant l'utilisation à titre gratuit d'une salle municipale par l'Association Bibliothèque Hourtin ABH pour une période triennale du 1 février 2022 au 31 janvier 2025.

Décision n° 07 du 31 janvier 2022

Contribution financière pour extension du réseau public électrique – Impasse Nichotte

Considérant la demande de raccordement au réseau public de distribution faisant suite à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme PA 033 203 21 S0002 en date du 05/07/2021 (création d'un lotissement de 27 lots) délivrée au nom de la SAS SOVI,

Considérant l'engagement auprès de la Commune de la SAS SOVI relatif à sa prise en charge de l'extension du réseau électrique,

Considérant que les travaux d'extension du réseau public de distribution, hors du terrain d'assiette de l'opération seront réalisés par ENEDIS en sa qualité de maître d'ouvrage,

Il est décidé de signer la proposition de contribution financière à ENEDIS, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant de 4 435,33 € TTC.

Le montant intégral de cette contribution sera remboursé par la SAS SOVI à la Mairie conformément à son engagement.

Décision n° 08 du 02 février 2022

Renouvellement du journal électronique

Considérant que l'abonnement de liaison GPRS du journal électronique d'informations Elan Cité situé à l'Ecole Primaire J.G. TEYSSIER – rue François MITTERRAND est arrivé à son terme,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir cette prestation afin de communiquer instantanément auprès des administrés un grand nombre d'informations : culturelles, associatives, municipales, locales et d'urgences et autres,

Il est décidé de reconduire l'abonnement GPRS EVOCITY (consommations & hébergement) avec la société ELAN CITE – 44700 ORVAULT pour l'abonnement GPRS pour un montant de 400.00 € HT, soit 480.00 € TTC pour une période triennale du 10 juillet 2021 au 9 juillet 2024.

Décision n° 09 du 04 février 2022

Contrat de maîtrise d'œuvre partielle - Enfouissement des réseaux secs – rue du Médoc

Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser l'enfouissement des réseaux secs rue du Médoc de manière concomitante avec les travaux de voirie et de réseaux,

Considérant que le SIEM porte l'enfouissement des réseaux d'électricité en lien avec ENEDIS et que la Commune de HOURTIN porte de son côté l'enfouissement des réseaux télécom et éclairage public,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

Considérant l'intérêt pour la Commune de HOURTIN de se faire assister d'un maître d'œuvre qui tiendra compte des contraintes de chaque partie et du projet d'aménagement de voirie final ainsi que l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux,

Il est décidé de missionner la Sté SUEZ CONSULTING pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'enfouissement des réseaux sec (télécom et éclairage public) pour la rue du Médoc pour un montant de 9 470.00 € HT soit 11 364.00 € TTC.



Dossier 1

Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – budget « commune »

Rapporteuse : Laurence RAMBAUD

Les dépenses d'investissement proposées en 2022 sont les suivantes :

	BP 2021	Propositions 2022 Avant BP
OPERATION 102 - BATIMENTS	65 700 €	16 425 €
OPERATION 126 – RESERVE FONCIERE	20 000 €	5 000 €
OPERATION 132 – MATERIEL	221 103 €	50 000 €
OPERATION 104 - VOIRIE	1 388 958 €	100 000 €
Soit un total de	1 695 761 €	171 425 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Dossier 2

Demande de subventions au titre DETR

Rapporteur : M. Jean-Marc SIGNORET

Considérant que le projet de « réhabilitation et d'extension de la Mairie » semble réunir les conditions pour être éligible à une aide financière de l'Etat,

Considérant que ce point a été exposé à la réunion « *Toutes Commissions* » du 3 février 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **SOLLICITER** au titre de la DETR une subvention auprès de la PREFECTURE au taux maximal de 35 % des dépenses estimées plafonnées à 500 000 €, pour l'opération suivante : « **réhabilitation et extension de la Mairie** »,
- **ADOPTER** l'opération et le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant
Préfecture de la Gironde - DETR	35 %	175 000 €
Emprunt	65 %	516 000€
Commune de HOURTIN – fonds propres	0 %	0 €
Total estimation des travaux	100.00 %	691 000 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Dossier 3

Demande subvention au titre de la FIPDR 2022 – mise en place système vidéo-protection sur site sensible

Rapporteur : M. Jean-Marc SIGNORET

Considérant qu'au titre de ce FIPDR, la commune peut prétendre à un financement pour la mise en place de son système de vidéo protection,

Considérant que suite à une étude personnalisée de la commune, le site de l'Ile aux enfants a été arrêté pour l'année 2022 car cet espace est ouvert à tous et principalement fréquenté par un public de moins de 12 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** le principe de l'opération portant sur l'équipement en vidéo protection du site de l'Ile aux Enfants, lieu fréquenté par tous mais principalement par des enfants de moins de 12 ans et des parents et leurs jeunes enfants en raison de différentes activités qui leur sont réservées
- **SOLLICITER** une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et la Radicalisation (FIPDR) 2022,
- **ADOPTER** le financement de l'opération,
- **INSCRIRE** la dépense au budget de la Commune,
- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention FIPDR,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Dossier 4

Enfouissement réseau électrique – rue du Médoc

Rapporteur : M. Jean-Marc SIGNORET

Considérant que conformément à l'application du cahier des charges et de concession signé entre ENEDIS et le syndicat intercommunal d'électrification et notamment l'article 8 de celui-ci, ENEDIS peut participer à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération lorsque ces travaux sont inscrits et retenus au programme du Syndicat d'Electrification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** du principe de l'opération « enfouissement réseau – rue du Médoc – tranches I et II dont le montant a été estimé à 120 000 € HT,
- **AUTORISE** le lancement de l'étude technique,
- **ACCEPTTE** d'en supporter le coût si la Commune décidait de ne pas donner suite à tout ou partie de l'opération.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

Dossier 5

Subvention pour ravalement de façade privée située dans le centre bourg

Vu la délibération n° 99 en date du 5 juin 2007 relative au principe de subventionnement de ravalements de façade des bâtiments privés situés dans le centre bourg,

Considérant les travaux effectués sur la façade de l'établissement commercial « Hôtel Restaurant Hourtin » sis 17 place de l'Eglise à HOURTIN et la production de la facture correspondante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer à l'Hôtel Bar Restaurant Hourtin – 17 place de l'Eglise – HOURTIN, la subvention de 1 000 €.

Dossier 6

Mise à disposition des installations portuaires municipales au budget annexe du Port à titre onéreux

Rapporteur : M. Jean-Marc SIGNORET

Considérant qu'en contrepartie de ces services, les plaisanciers sont redevables de redevances,

Considérant qu'en raison de son statut de propriétaire, la Commune envisage à compter de 2022 la mise à disposition, à titre onéreux, des installations portuaires à l'intention du budget annexe « Le Port » à titre de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** le principe de mise à disposition onéreuse des installations portuaires de la Commune au budget annexe « Le Port »,
- **RETENIR** la formule suivante :
 - Mise à disposition fixe : 40 000 €,
 - 10 % du montant annuel des redevances de stationnement.

Dossier 7

Etat des cessions et acquisitions immobilières – Exercice 2021

Rapporteuse : Laurence RAMBAUD

Il est donné lecture des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte l'état retraçant les cessions et acquisitions 2021.

Dossier 8

Convention d'assistance technique et d'entretien des bouches et poteaux d'incendie

Rapporteur : M. Jean-Marc SIGNORET

Considérant la nécessité d'organiser l'entretien et le contrôle opérationnel des PEI (fonctionnement, débit, pression),

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 02 2022

Considérant que le délégataire du service d'eau potable à savoir SUEZ Eau France propose de renouveler cette convention d'assistance technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique avec SUEZ Eau France pour une durée de deux ans (2022/2023), reconductible une fois pour une durée identique (2024/2025), sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant sa date d'échéance ou changement de réglementation, notifié par courrier recommandé avec accusé de réception,
- **DE CONSACRER** un budget annuel maximal de **6 000 € HT** pour le contrôle et l'entretien des PEI,

Dossier 9

Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – budget « Forêt »

Rapporteuse : Mme Laurence RAMBAUD

Les dépenses d'investissement proposées en **2022** sont les suivantes :

	BP 2021	Propositions 2022 Avant BP
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 000 €	5 000 €
Soit un total de	160 000 €	5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Dossier 10

Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – budget « Port »

Rapporteuse : Mme Laurence RAMBAUD

Les dépenses d'investissement proposées en **2022** sont les suivantes :

	BP 2021	Propositions 2022 Avant BP
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 227 €	35 000 €
Soit un total de	230 227 €	35 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

La séance est levée à 19 heures 35

La Secrétaire de séance,

Catherine GIANNORSI



Fait à HOURTIN, le 21 février 2022

Le Maire,

Jean-Marc SIGNORET

